



INFO REAU



Rentrée scolaire

Page 4



ZAC DE L'A5

Page 6



Réau Sport Loisirs

Page 10



Retour sur le meeting aérien

Page 10



Comité des fêtes

page 9

SOMMAIRE

Scolaire Page 4

- Effectif septembre 2008
- Tarif cantine / garderie
- Piscine
- Téléphone
- Nouvelle école

Environnement / Urbanisme Page 6

- Vitesse
- Déchetterie
- Circuit F1
- ZAC de l'A5

Social Page 9

- Mercredis après-midi
- Service aux personnes âgées

Culturel Page 9

- Comité des fêtes
- Le Foin de Réau

Jeunesse et sport Page 10

- Réau Sport Loisirs

Divers Page 10

- Meeting
- CNAV
- Déchetterie
- CAF
- Sécurité sociale

A NOTER

- stationnement
- Comité des fêtes
- 11 novembre 2008 : Armistice
- Permanence des élus

INFOREAU ETEND SON PERIMETRE DE DIFFUSION AU PLESSIS PICARD

A la demande (tout à fait légitime) des habitants du parc du Plessis-Picard, la municipalité s'était engagée à étendre la distribution d'INFOREAU dès le prochain numéro.

Chose promise, chose due, INFOREAU est désormais distribué dans le Parc du Plessis-Picard.

Cette modification n'est pas neutre puisqu'elle fait passer le nombre d'exemplaires à imprimer de 300 à 450 environ.



C'est donc avec grand plaisir que nous accueillons ces nouveaux lecteurs.

LE SITE INTERNET S'ENRICHIT

Comme nous vous l'avions annoncé lors du précédent INFOREAU, le site internet de la commune a été conçu de manière à évoluer rapidement.

C'est ainsi que vous avez désormais la possibilité de consulter en ligne les menus de la cantine servis à vos enfants, les comptes rendus des conseils municipaux, d'activer des liens vers différents sites de services publics utiles dans vos démarches quotidiennes, et bien d'autres services encore.

Comme promis, nous restons à votre écoute pour y apporter des améliorations.

Alors, rendez-vous sur <http://www.mairiedereau.fr>

MAIRIE

2 Route de Villaroche

77550 REAU

☎ 01.60.60.85.55

📠 01.60.60.26.48

✉ mairie.de.reau@wanadoo.fr

Ouverture du secrétariat au public :

Lundi	}	de 11h00 à 12h00
Mardi		et
Jeudi		de 14h30 à 18h00

Vendredi de 11h00 à 12h00

Fermé le Mercredi toute la journée



Mot du Maire

Chers concitoyens

La réunion publique du 11 septembre dernier avait pour objet de vous informer du développement de la future ZAC A5 entre Moissy Cramayel et Ourdy.

Monsieur TIROT, urbaniste de l'Établissement Public d'Aménagement (EPA) avait accepté mon invitation pour présenter le projet de la ZAC ainsi que son économie générale.

Cette rencontre a permis à certains réaltais et réaltaises qui le souhaitent, d'exprimer leurs craintes de voir ce pôle d'activités amener dans son sillage quelques nuisances.

En effet, les axes routiers (existants et à créer) qui doivent desservir la ZAC supporteront un trafic plus important au regard des besoins en entrées et sorties de la zone.

En réponse, Monsieur TIROT a présenté les aménagements prévus liés à la protection des riverains.

Ces derniers, nous a-t-on assuré, doivent être suffisamment dimensionnés pour ne pas induire de nuisances sonores. Cet engagement, au regard du dossier, semble pouvoir être atteint du moins en ce qui concerne le hameau de Ourdy.

En ce qui concerne le bourg de Réau, sur sa limite nord, les interrogations sont d'une plus grande acuité. La municipalité restera vigilante afin que la réalisation de l'ensemble des infrastructures prévues et les aménagements de protection ad hoc respectent les engagements de l'EPA.

En contre partie, ce projet, inscrit dans le schéma directeur régional dès le début des années 2000, va induire, à terme, la création de plusieurs centaines d'emplois et une part non négligeable de ressources communales supplémentaires dans le cadre de la taxe sur le foncier bâti.

Je ne peux terminer ce bref message sur le devenir de notre commune sans répondre à votre impatience de connaître la date d'ouverture de notre nouvelle école. Nous mettons tout en œuvre pour que le secret espoir d'une inauguration avant la fin de l'année soit satisfait.

Mais cette ouverture nécessite la réalisation d'une voie dédiée sur un terrain appartenant, encore à ce jour, à un tiers et même si l'ancienne municipalité a laissé une comptabilité communale saine, aucune réserve de trésorerie ne vient faciliter les négociations avec le vendeur. A ce titre nous ne pouvons prétendre à aucune maîtrise de la transaction.

Même si notre commune n'a pas vocation à devenir la plus riche de Seine et Marne, nous pouvons souhaiter que le développement économique que nous appelons de nos vœux puisse palier à ce mal endémique de l'indigence et de la dépendance.

Le Maire

Michel ROGER

RENTREE DES CLASSES

Le 2 septembre, les écoliers ont pris le chemin de l'école, la tête encore un peu en vacances, mais contents de retrouver les copains.

EFFECTIF

Les 119 enfants inscrits sont répartis de la façon suivante :

Madame PEREZ

Petite Section : 14

Moyenne Section : 13



Soit un total de **27 enfants**

Madame BURLE

Grande Section : 12

CE1 : 6



Soit un total de **18 enfants**

Madame KIEFFER

CP : 14

CE1 : 6



Soit un total de **20 enfants**

Madame FOUQUE

CE2 : 23



Soit un total de **23 enfants**

Madame MONTEBAULT

CM1 : 19

CM2 : 12



Soit un total de **31 élèves**

PISCINE

Comme tous les ans, les élèves de l'école bénéficieront de séances de natation à la piscine de Moissy Cramayel.

Les créneaux ont été programmés par la Directrice et sont répartis de la façon suivante :

- Classe CM1 / CM2 : 8 séances tous les vendredis matin du 21 novembre 2008 au 23 janvier 2009
- Classe CE2 : 7 séances tous les lundis matin du 27 avril 2009 au 15 juin 2009
- Classe CP / CE1 : 6 séances tous les vendredis après-midi du 15 mai 2009 au 19 juin 2009

TELEPHONE

Comme vous avez pu le constater l'école a rencontré des problèmes de téléphone et d'ADSL.

Contrairement aux apparences, ce problème a été pris en charge très sérieusement par les services de la mairie. Il s'agit de problèmes techniques de réseaux de télécommunication.

Pour résumer la situation, les lignes ont été basculées sur la nouvelle école pour pouvoir réaliser les essais et la visite de fin de chantier.

Malgré notre demande, la ligne n'a pas été re-transférée dans les bâtiments actuels, ce qui a engendré des désordres en début d'année scolaire.

Nous sommes désolés de la gêne occasionnée. Désormais, le numéro de téléphone de l'école est le suivant :

01.60.60.52.65

NOUVELLE ECOLE

Lors d'une réunion à laquelle était convié l'ensemble des parents d'élèves, Monsieur le Maire et une partie des élus ont tenu à faire un point sur l'état d'avancement de la nouvelle école.

Si les travaux sont quasiment achevés, l'accès à l'école n'est pas encore réalisé. Monsieur le Maire a précisé qu'à l'origine du projet, l'accès était prévu rue Frédéric Sarrazin.

L'ancien Conseil Municipal, jugeant que cet accès ne serait pas satisfaisant, avait établi une convention avec le golf pour permettre l'accès par l'arrière du bâtiment, ce qui semble être la seule solution raisonnable. Les nouveaux élus ont convenu à l'unanimité que cet accord engageait trop la commune et il nous a fallu trouver une nouvelle solution, toujours par l'arrière du bâtiment. Une solution a été trouvée avec l'EPA de Sénart. Cependant, les délais supplémentaires d'acquisition des terrains et de réalisation des travaux nous obligent à reporter l'ouverture, initialement prévue à la rentrée de septembre.

Les élus sont conscients de la déception de certains parents d'élèves, enseignants ou employés de l'école mais chacun doit comprendre que la sécurité des enfants passe avant toute autre chose.

CANTINE / GARDERIE

Suite à une délibération du conseil municipal du 7 juillet 2008, les tarifs de garderie et de cantine sont les suivants :

- Cantine : 2,55 € (prix coûtant prestataire + frais de pain)
- Garderie :
 - o séance du matin : de 7h30 à 8h35 : 2,00 €
 - o séance du soir : de 16h30 à 18h30 : 2,00 €

« LE PAIN DES CHAMPS »

Depuis la rentrée, nos enfants ont le plaisir de déguster « le pain des champs » élaboré à la Ferme de la Carrière.



VITESSE A VILLAROCHE

RETOUR SUR LA REUNION DE SECURITE A VILLAROCHE DU 30 JUIN 2008



A la demande des habitants de Villaroche, Monsieur le Maire, accompagné d'une partie des élus, a organisé une réunion publique ayant pour thème l'insécurité routière dans le hameau. Pour palier à la vitesse excessive de certains véhicules, il a été convenu d'installer prochainement des « bacs à fleurs » volumineux aux entrées et sorties, afin d'organiser une circulation « sinueuse ».

La Municipalité a demandé une étude à la DDE concernant les infrastructures pour un respect absolu de la réglementation.

Et l'étude se poursuivra par la réalisation de carrefours surélevés. D'un coût beaucoup plus important, ces travaux modificatifs ne sont toutefois pas réalisables dans un avenir proche.

Nous en profitons pour rappeler à chacun l'importance du bon respect des limitations de vitesse dans la commune. Il en va de la vie de nos bambins en particulier.

RAPPEL

La vitesse dans le bourg et le hameau de Villaroche est limitée à 50 kilomètres heure.

Concernant le hameau d'Ourdy, celle-ci est limitée à 30 kilomètres heure.

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cette limitation pour la sécurité de tous.

PRESENTATION DU PROJET DE ZAC DE L'A5

Jeudi 11 Septembre, la municipalité avait convié les habitants de REAU à une réunion publique dans la salle des fêtes, afin d'y organiser une présentation du projet de Parc d'Activité de l'A5.

Sans refaire l'histoire, rappelons qu'il s'agit d'un projet initié par l'Etablissement Public d'Aménagement de Sénart (EPA Sénart) en 2000, et qui a pris forme au fil des années. Le parc sera principalement dédié à la logistique avec également un pôle de services (restaurant d'entreprise, crèche pour les enfants des employés, etc.). Il est raccordé « fer », ce qui présente un atout écologique non négligeable. Il est également prévu la création d'une route 2 fois 2 voies entre l'entrée de la ZAC et l'A5.

Le principe de sa création a été voté par l'ancienne municipalité, lors du conseil municipal du 19 décembre 2007. En conséquence, cette question étant tranchée, il nous appartient maintenant de nous prononcer sur le tracé définitif de la ZAC (en termes administratifs : la réalisation).

C'est François TIROT, Directeur de l'Urbanisme et du Paysage de l'EPA, qui nous a présenté de façon précise et détaillée ce que devrait être ce parc d'activités.

L'emprise sera de 190 ha (dont 132 ha « cessibles ») répartis entre les deux communes de REAU (140 ha) et MOISSY-CRAMAYEL (50 ha). Il s'agira d'une seule entité, close et gardiennée.

La réunion nous a permis d'aborder les problématiques de gestion des flux de circulation, protections acoustiques, mais aussi les aspects paysagers et environnementaux.

Monsieur TIROT s'est engagé à apporter des réponses sur certains points soulevés par les habitants.

Si le projet semble globalement prendre plutôt bien en compte la protection de nos habitations (notamment en proximité du hameau de Ourdy), quelques inquiétudes demeurent au niveau de l'entrée nord du bourg. L'EPA en a pris bonne note et devra nous proposer des améliorations.

Une réunion publique est souvent l'occasion pour les plus inquiets de faire ressortir les points négatifs d'un projet.

Pour être objectifs, nous devons intégrer dans notre réflexion les aspects positifs de la ZAC :

- Des recettes financières supplémentaires très importantes pour la commune (Foncier bâti économique)
- La création d'emplois sur le secteur (2400 selon l'EPA)
- La création d'un giratoire à l'entrée nord du bourg pour remplacer le « stop » actuel si accidentogène, et valoriser l'entrée de la commune.
- La réalisation d'une voie de circulation douce (piétons et cycles) entre REAU et MOISSY-CRAMAYEL (nos enfants pourront se rendre au collège à vélo de façon plus sécurisée)
- La création d'un parc paysager intégrant un plan d'eau au sud de Ourdy

La présentation de la ZAC ayant pris beaucoup de temps, le second point à l'ordre du jour (les divers projets d'urbanisme à REAU) fera l'objet d'une prochaine réunion.

Nous ne manquerons pas de vous informer de l'évolution du dossier dans les mois à venir.



PROJET DE PARC D'ACTIVITES AERONAUTIQUES ET AUTOMOBILES

Le bruit courait depuis le mois de mai dernier.

Un projet de Parc d'activités aéronautiques et automobiles a été présenté aux élus du SYMPAV (Syndicat Mixte du Pole d'Activités de Villaroche).

Le projet serait situé sur les communes de LIMOGES-FOURCHES et de MONTEREAU-SUR-LE-JARD.

Il prévoit la réalisation d'une centrale solaire de 20 ha, la construction d'une zone d'activité dédiée à l'Aéronautique et à l'Automobile, la création d'un circuit d'essais, tests et démonstrations.



Les réponses aux inquiétudes formulées par notre représentant au SYMPAV ne nous apportant pas de garantie sérieuse quant à l'organisation de compétitions automobiles, aux éventuelles nuisances sonores occasionnées et également en terme d'apport de trafic routier important, le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité une délibération de principe s'opposant à l'implantation d'un circuit de compétitions de sports mécaniques ou assimilés sur la commune, décision rapportée aux élus du SYMPAV lors de la réunion du Mercredi 17 Septembre 2008 par le représentant de la commune.

PROJET DE DECHETTERIE, QUAI DE TRANSFERT ET COMPOSTAGE

Une commission générale s'est tenue mardi 9 septembre à la salle des fêtes, ayant pour objectif une présentation par des intervenants et élus du SMITOM, du projet de Déchetterie, Quai de transferts des ordures ménagères et centre de compostage des déchets verts.

L'idée de réaliser cet équipement à REAU date de 2001. Il est né de l'impossibilité d'étendre géographiquement le site de CESSON. C'est REAU qui avait alors été désigné par l'EPA.

Le projet s'est donc précisé au cours de ces dernières années, des réunions de travail ont eu lieu entre le SMITOM et l'ancienne municipalité, qui avait demandé des garanties en termes de nuisances olfactives et acoustiques notamment.

La municipalité a changé mais le discours reste identique. Les élus du Conseil ont demandé des garanties aux interlocuteurs présents le 9 septembre.

Le point le plus épineux étant le traitement des déchets verts, Il nous a été précisé que la phase de fermentation (qui occasionne les principaux dégagements de mauvaises odeurs) se ferait en bâtiment clos, avec traitement de désodorisation. Il s'agit là d'un procédé récent.

Le SMITOM a proposé aux élus de REAU de se rendre sur le site de Dunkerque, installation parfaitement identique à celui qui serait réalisé à REAU, afin de se rendre compte, en conditions réelles, de l'impact d'un tel équipement sur les habitations proches.

Il est utile de rappeler que ce projet, tout comme celui de centre pénitentiaire, fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique, ce qui réduit considérablement les possibilités d'intervention de la municipalité dans le dossier.

Là aussi, nous vous tiendrons informés des évolutions futures du projet.

MERCREDIS APRES-MIDI

Tous les mercredis après-midi, les aînés, joueurs de cartes et de jeux de société se réunissent à la salle des fêtes de 14 heures à 17 heures.

Pour tout renseignement vous pouvez contacter.

Monsieur HERY 01.60.60.99.60



SERVICE AUX PERSONNES ÂGÉES

Un sondage a été réalisé auprès des personnes âgées courant juillet pour étendre le service de portage de repas à domicile pour un coût de 3,35 € par repas.

Depuis le 2 septembre 2008 plusieurs personnes âgées ont leur repas livré par les services municipaux tous les midis du lundi au samedi. Ce service est fermé pendant les vacances scolaires.

Les demandes relatives à ce service sont recevables tout au long de l'année en Mairie.

LE COMITE DES FÊTES

REMERCIEMENT

La Présidente du Comité des Fêtes remercie tous les bénévoles, ainsi que les membres du comité pour leur dévouement et disponibilité lors de toutes les manifestations, sans qui rien ne serait possible. Sans oublier Monsieur LANTOINE Garde Champêtre.

LOTO

Dimanche 28 septembre 2008, le comité des fêtes a organisé un loto dans la salle des fêtes.

De nombreux lots ont été gagnés, GPS, machine à pain ... qui ont fait la joie des gagnants.



LE FOIN DE REAU

Samedi 27 septembre 2008, « le foin de Réau » a fait son micro-festival pluri-artistique en terrain agricole.



REAU SPORT LOISIRS

Comme tous les ans, Réau Sport Loisirs (RSL) nous fait le plaisir de représenter la commune dans plusieurs compétitions.

Cette année encore, nos joueurs sont tous au rendez-vous avec l'ambition de se hisser vers le haut du tableau.

Pour venir nombreux les encourager lors des rencontres se déroulant sur le stade de Réau, nous vous dévoilons le calendrier 2008/2009.

SAISON 2008 / 2009 A REAU



- Dimanche 21/09/2008 REAU / CANNE ECLUSE
- Dimanche 12/10/2008 REAU / NANGIS ES
- Dimanche 26/10/2008 REAU / ST GERMAIN LAVAL
- Dimanche 16/11/2008 REAU / BRIARE SC
- Dimanche 07/12/2008 REAU / SOLERS
- Dimanche 08/02/2009 REAU / CHEVRY 77
- Dimanche 01/03/2009 REAU / AMICALE BOCAGE
- Dimanche 22/03/2009 REAU / CRISENOY US
- Dimanche 10/05/2009 REAU / MORMANT FC
- Dimanche 24/05/2009 REAU / MISY VILLENE
- Dimanche 07/06/2009 REAU / PORTUGAIS FONTAI

RETOUR SUR LE MEETING AERIEN

Le Dimanche 20 juillet 2008, l'aérodrome de Melun-Villaroche a accueilli la grande fête de l'air.

Avions de guerre modernes et anciens, démonstrations et show de la patrouille de France étaient au programme.



CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE

Droit à l'information sur la retraite

Aucune démarche à effectuer. Les documents sont envoyés de façon systématique par les caisses de retraite, en fonction de l'année de naissance des assurés.

Pour toute information concernant la carrière au régime général :

www.info-retraite.fr ou 0821 10 20 30

DECHETTERIE

HORAIRES D'OUVERTURE D'HIVER

Du 1^{er} novembre au 31 mars

Du lundi au vendredi de 14 h à 18 h

Le samedi de 9 h à 18 h

Le dimanche de 10 h à 13 h

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Depuis mai 2008, pour simplifier les démarches des allocataires, les Caisses d'allocations familiales suppriment la déclaration de ressources.

Désormais, l'allocataire ne fait plus qu'une seule déclaration, celle des impôts.

La CAF récupère ensuite les revenus des allocataires auprès des impôts pour calculer l'ensemble de leurs droits.

Pour en savoir plus : www.caf.fr

CAISSE D'ASSURANCE MALADIE

Désormais un numéro unique :

 **36 46**

CAISSE D'ASSURANCE MALADIE

**Vous êtes victime d'un accident ?
Déclarez-le à votre Caisse d'Assurance Maladie**

Si vous êtes victime d'un accident qui engage la responsabilité d'une tierce personne (accident de la circulation, morsure d'animal, coups et blessures, ...), pensez à le déclarer : remplissez un imprimé de déclaration d'accident.

Pour l'obtenir :

- Appelez la Caisse d'Assurance Maladie au 3646 (prix d'un appel local depuis un poste fixe)
Ou
- Connectez-vous sur www.ameli.fr rubrique « Votre Caisse »

Informez aussi votre professionnel de santé (médecin, pharmacien, kinésithérapeute, infirmier, ...) que vous le consultez suite à cet accident.

Votre déclaration permettra à votre Caisse d'Assurance Maladie de réclamer à la compagnie d'assurance de la personne responsable le remboursement de vos dépenses de santé.

Cette démarche simple ne modifie en rien les conditions habituelles de prise en charge de vos soins et permet de préserver notre système de santé.

CONSEIL REGIONAL

*SEMAINE DE LA SOLIDARITE
INTERNATIONALE*

DU 15 AU 23 NOVEMBRE 2008

La semaine de la solidarité internationale est un grand rendez-vous de sensibilisation à la solidarité internationale et au développement durable. Elle participe à l'éducation au développement et à la solidarité internationale.

Pour tout renseignement :

www.lasemaine.org

A NOTER

STATIONNEMENT A L'ECOLE

Nous rappelons aux parents qui accompagnent leurs enfants en voiture, qu'un parking est à leur disposition sur la droite en entrant, face à la salle des fêtes.

Le marquage au sol a été mis en évidence et doit être respecté.

Nous rappelons également qu'il est strictement interdit de stationner sur l'emplacement réservé au car scolaire.

Ce non-respect, peut causer des accidents corporels et matériels.

Nous vous remercions de votre compréhension.

COMITE DES FÊTES

31 octobre 2008

Après-midi Halloween

Armistice : Guerre 1914 - 1918

90^{ème} anniversaire

Le 11 Novembre 2008

Horaires non communiqués

PERMANENCE DES ELUS

Nous vous informons qu'une permanence des élus a été mise en place chaque samedi de 10h00 à 12h00, en Mairie.

Afin de vous recevoir dans de bonnes conditions, nous vous invitons à prendre rendez-vous en nous appelant au 01.60.60.85.55

Il n'y aura pas de permanence le 1^{er} novembre 2008